

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : M. DESEILLE - M. BROCHERIEUX

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2011 Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le Compte Administratif du Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le Compte de Gestion, établi par le Trésorier Municipal, comptable public. C'est aux termes de l'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, que le Conseil Municipal "entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif".

Le Compte de Gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution;
- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé;
- la troisième est le bilan.

Monsieur Ottin, Trésorier Municipal, m'a transmis les comptes de gestion de l'exercice 2011 concernant le budget principal et les budgets annexes de la Ville avant de les présenter à la Chambre Régionale des Comptes chargée de les juger.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 par Monsieur le Trésorier Municipal,
- d'autre part, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 et s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**DELIBERE :**

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**APPROUVE**, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :

- . l'état de consommation des crédits
- . l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,
- . la balance comptable;

**CONSTATE** la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2011

**APPROUVE** les grandes masses des bilans, exprimées en euros, qui se présentent de la manière suivante :

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	1 058 677 602,19	Fonds propres	889 171 508,02
Actif circulant	26 504 270,68	Provisions pour risques et charges	75 000,17
Comptes de régularisation	3 060 558,59	Dettes	197 382 196,14
		Comptes de régularisation	1 613 727,13
<b>TOTAL</b>	<b>1 088 242 431,46</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 088 242 431,46</b>

**BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	31 725 082,06	Fonds propres	13 996 270,68
Actif circulant	427 328,58	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	1 251 276,19	Dettes	19 407 416,15
		Comptes de régularisation	---
<b>TOTAL</b>	<b>33 403 686,83</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 403 686,83</b>

**BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	54 260 290,94	Fonds propres	36 169 373,48
Actif circulant	387 487,63	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	99 849,23	Dettes	18 578 254,32
		Comptes de régularisation	---
<b>TOTAL</b>	<b>54 747 627,80</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 747 627,80</b>

<b>BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE</b>
--

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	1 192 147,45
Actif circulant	3 248 622,37	Provisions pour risques et charges	---
	---	Dettes	2 056 474,92
Comptes de régularisation	---	Comptes de régularisation	---
<b>TOTAL</b>	<b>3 248 622,37</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 248 622,37</b>

**APPROUVE** les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal.

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2011, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

**Rapport adopté à la majorité :**

- pour : 45

- non-participation au vote : 8